

UN NOUVEAU CONFRERE

(Du *Journal*, 20 juillet 1904.)

C'est avec plaisir que nous saluons — peut-être un peu en retard, mais non moins sincèrement — la naissance d'un joli confrère, d'une charmante revue qui s'appelle "Le Bulletin de la Caisse Nationale d'Economie" et qui se charge résolument de faire connaître aux Canadiens-Français les avantages qu'ils doivent trouver à placer leurs économies dans une caisse vraiment nationale.

La Caisse Nationale est une œuvre assurément nationale puisqu'elle est la sœur ou plutôt la fille de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Aussi voyons-nous son bureau exécutif composé des honorables F.-L. Béique, Raoul Dandurand, L.-O. David, Son Honneur le maire Laporte, MM. J.-X. Perrault, Alex. Prud'homme et Arthur Gagnon.

Au point de vue journalistique, "Le Bulletin" est si bien fait qu'il en remonte déjà à nos grands journaux par sa rédaction très experte et très soignée qui se recommande des noms les meilleurs de notre littérature.

Dans un premier-Montréal qu'il consacre à la présentation de la Caisse Nationale d'Economie au public canadien-français, le président-général de l'Association Saint-Jean-Baptiste se porte de la façon suivante garant de cette institution patriotique :

"La Caisse, dit-il, contrairement à tant d'autres associations qui, depuis quelques années, ont été lancées dans le public par des personnes déterminées à prendre tous les moyens pour s'enrichir aux dépens du peuple, est une œuvre essentiellement patriotique et philanthropique; une œuvre entourée de toutes les garanties possibles, dont personne autre que ses membres ne peut tirer un avantage individuel."

"Le Bulletin" contient en outre une foule de renseignements fort utiles aux personnes qui s'intéressent à la mutualité. C'est pourquoi nous nous faisons un devoir de recommander à notre population de faire bon accueil à ce "Bulletin" qui pourrait bien lui révéler de grandes sécurités et de sérieuses consolations.

EPARGNE ET MUTUALITE

(Du *Nationaliste*, 10 juillet 1904.)

(EXTRAIT)

Le bureau de l'Association Saint-Jean-Baptiste vient de fonder le "Bulletin de la Caisse Nationale d'Economie" pour les adhérents de cette institution, maintenant au nombre de quinze mille.

On sait que le but de la Caisse d'Economie est de fournir une rente viagère à ses sociétaires après vingt années de contributions, la part de ceux qui seront décédés ou qui auront cessé leurs versements, accroissant aux survivants. La contribution, dit le prospectus de la société, est d'environ un sou par jour.

Les contributions mensuelles s'accumulent intégralement; il n'en peut être distrait un sou pour frais d'administration, la Saint-Jean-Baptiste supportant ces frais en considération de la contribution annuelle, d'un dollar qui lui est payée, et par laquelle le sociétaire de la Caisse devient aussi membre actif de l'Association.

Il ne peut y avoir d'inquiétude sur l'emploi des fonds de la Caisse: quelque jugement que l'on porte pour le reste sur les têtes dirigeantes de la Saint-Jean-Baptiste, tout le monde s'incline devant leur droiture et leur patriotisme; MM. Béique, Laporte, David et Gagnon, pour n'en citer que quelques-unes, ont fait leurs preuves de désintéressement, et il n'y a guère à craindre que leurs successeurs soient moins dignes de confiance. Le fait que le bureau, composé de dix-huit membres, est sous la surveillance d'un comité de cinq, désigné par les sociétaires, ajoute encore à la sécurité de l'administration — ce en quoi la Caisse d'Economie diffère énormément de l'Union Franco-Canadienne, société similaire dont le bureau, très imposant sur le papier, se résumait en réalité à la personne d'un brasseur d'affaires déséquilibré.

Il ne reste donc à examiner que les avantages à retirer de la Caisse. Robillard, de l'U. F.-C., ne se gênait pas de promettre une rente viagère de deux cents dollars en retour d'un versement annuel de quatre ou cinq dollars pendant vingt ans. Il se peut que la crainte de la concurrence, et même, en certains